



REGLEMENT INTERIEUR

Saison 2025-2026

PREAMBULE :

Le présent règlement régit les activités du club : Figeac Athlétisme Club, domicilié, Maison des associations, 397 rue de la Pintre 46100 Figeac. Il a été élaboré pour assurer la bonne marche du club, et pour aider les dirigeants, entraîneurs, et athlètes dans leurs rôles respectifs.

Le règlement intérieur a la même force obligatoire, pour tous les membres, que les statuts de l'Association. Nul ne peut s'y soustraire puisqu'il l'a implicitement accepté lors de son adhésion. L'adhérent, et son responsable légal le cas échéant, s'engagent donc à le respecter sous peine d'exclusion temporaire ou définitive.

PRESENTATION DU CLUB, AFFILIATION, AGREMENT :

Le Figeac Athlétisme Club est une association loi de 1901 déclarée en Préfecture le 22 mars 1989. Il est ouvert aux athlètes de 5 ans (avec accord des parents jusqu'à leur majorité) et plus. Il est composé de 3 sections : Athlétisme, Hors stade, Marche Nordique.

Le FAC est affilié à la Fédération française d'athlétisme, et possède l'agrément ministériel Jeunesse et sport. De par son affiliation et son agrément, il s'engage à se conformer entièrement aux statuts et règlements de la Fédération dont il relève ainsi qu'à ceux de son comité départemental et de la ligue Occitanie. Les adhérents sont de facto liés par cet engagement.

ADHESION LICENCE

Ne sont acceptés aux compétitions et aux entraînements que les athlètes **effectivement inscrits au FAC et licenciés à la FFA** (hormis pour les 3 séances d'essai permises en début de saison, voir ci-après). Les inscriptions et le renouvellement des licences, effectués par les athlètes, ou les représentants des enfants mineurs, sont à rendre aux entraîneurs, lors des entraînements, de préférence en fin de séance. L'inscription devient effective **à la remise du dossier complet** (voir site internet du FAC).

Le renouvellement de l'inscription n'est pas automatique : les athlètes doivent se rendre sur leur espace adhérent de la FFA et constituer un nouveau dossier.

COTISATION :

Le montant de la cotisation est valable pour l'année sportive (de septembre à août l'année suivante). Il est réévalué chaque année. (**Voir annexe**). La cotisation de la licence payée au club est composée des cotisations fédérales (fédération, ligue régionale, comité départemental) et de la cotisation club (charges et fonctionnement du club).

La cotisation permet :

- L'accès aux installations mises à disposition par la ville de Figeac pendant les créneaux d'entraînements du club (Stade de Londieu, vestiaires, piste).
- De participer à une activité sportive et à des entraînements sous la conduite d'un encadrant compétent

et diplômé.

- La prise en charge des déplacements pour les championnats régionaux et plus.
- Une participation du Club aux stages régionaux et départementaux.
- La prise en charge des formations d'officiels, dirigeants et entraîneurs (initiale ou perfectionnement).

ASSURANCE

Le club possède une assurance responsabilité civile souscrite auprès de la MAIF. La FFA propose par l'intermédiaire de la MAIF une assurance individuelle accident aux licenciés, (voir modalités dans votre espace adhérent).

MUTATIONS :

La période de mutation (changement de club) est libre entre le 1^{er} septembre et le 31 août. Une seule mutation par saison administrative est autorisée. La mutation est saisie sur le site de la FFA. Il est vivement recommandé à l'athlète qui souhaite muter, de prévenir le président du club quitté. Avant son arrivée, il devra déposer un dossier de demande de licence complet auprès du FAC. Les frais de mutation étant payants pour le FAC, l'accord sera soumis à l'arbitrage du Comité directeur du club.

SEANCES D'ESSAI :

Toute personne désirant s'essayer à la pratique de l'athlétisme pourra, avec l'autorisation de l'encadrant, participer à une séance d'entraînement. Cet essai est possible pendant trois séances. Au-delà, elle devra déposer son dossier d'inscription complet pour être admise. (Pour un enfant mineur la première séance d'essai ne pourra avoir lieu qu'en présence du représentant légal pendant toute la durée de l'entraînement).

ENTRAINEMENTS :

L'entraînement est adapté en fonction des objectifs et des capacités physiques de chacun. Les athlètes doivent suivre le plan d'entraînement proposé par l'encadrant, dans son ensemble, de l'échauffement jusqu'à la récupération. Les entraîneurs bénévoles et salariés assurent un encadrement conforme aux valeurs sportives et morales du club ; ils sont seules habilités à décider du programme d'entraînement et de la composition des groupes de niveau le cas échéant. Toute personne souhaitant quitter l'entraînement en cours de séance doit signaler son départ à l'entraîneur.

Les athlètes sont amenés à participer à la mise en place et au repli du matériel.

Il est strictement interdit de fumer, de consommer de l'alcool ou toute substance toxique pouvant nuire à la santé pendant les entraînements et compétitions.

Les entraînements se déroulent au stade de Londieu à Figeac. Les sections Hors Stade et Marche Nordique peuvent débiter leurs séances à partir d'autres points de RDV. Les athlètes sont alors préalablement informés via le site internet du club, par mail ou tout autre moyen de communication adapté, du lieu de départ de l'entraînement. Seuls les membres adhérents et licenciés peuvent participer aux entraînements. A titre exceptionnel cependant, peut être autorisée la présence de pratiquants invités par l'encadrant de la séance (séances de découverte).

Le planning des entraînements est mis à jour chaque début de saison et est communiqué aux athlètes lors de l'inscription. Les entraînements, sauf information contraire donnée aux adhérents, ne sont pas assurés pendant les vacances scolaires. Les horaires des cours peuvent être modifiés temporairement en cours

d'année, en cas de force majeure ; des entraînements peuvent être supprimés en cas d'aléas climatiques importants ou d'indisponibilité occasionnelle d'un entraîneur.

EQUIPEMENTS VESTIAIRES-

Chaque athlète n'est accepté aux entraînements et aux compétitions qu'en tenue de sport adaptée (survêtement, short, chaussures de running, casquette, coupe-vent, gourde...)

Le FAC décline toute responsabilité en cas de de perte ou de vol dans les installations municipales.

MAILLOTS

Le port du maillot club est obligatoire pour toutes les compétitions FFA, (sous peine de disqualification) championnats départementaux, régionaux, interrégionaux et nationaux.

Voir tarifs et conditions particulières pour achat de maillots en annexe.

COMPETITIONS :

Pour pouvoir participer aux compétitions officielles FFA, l'athlète doit être titulaire d'une Licence Compétition. La licence Athlé Running permet de participer aux autres compétitions.

CONVOCATIONS

Les convocations pour les compétitions sont envoyées de façon privilégiée par mail. L'information relative au calendrier des compétitions à venir est disponible sur le site du club et est affiché au local. Il est demandé aux athlètes de répondre **systématiquement** à toute convocation, même par la négative, afin que les dirigeants puissent gérer au mieux les déplacements et les engagements. Les entraîneurs, dirigeants, juges sont également tenus de répondre quand ils sont sollicités.

DEPLACEMENTS

Les transports pour les épreuves officielles (championnat) prévues au calendrier du Club, peuvent être pris en charge (déplacements collectifs ou véhicules particuliers pour les petits groupes). Les frais de déplacement d'athlètes isolés se rendant à des épreuves officielles peuvent être également pris en charge, sous réserve qu'une demande préalable ait été formulée auprès du bureau du club et valide par lui-même. Tous les justificatifs de frais doivent être joints à une note récapitulative.

Aucun remboursement individuel ne sera admis si un transport collectif est mis à disposition et qu'il reste des places disponibles. Le déplacement du domicile au lieu de rendez-vous pour le transport collectif, reste à la charge de l'athlète.

Les frais de déplacement d'athlètes se rendant à des épreuves de leur seule initiative, restent à leur entière charge.

Les frais de déplacement sont remboursés au fil de l'eau sur présentation de justificatifs.

En cas de déplacements exceptionnels, entraînant des frais conséquents, il pourra être demandé une participation de l'athlète. La quote-part demandée sera précisée lors de la convocation.

Les frais de formation (déplacements, hébergement, repas) sont pris en charge par le Club, sauf avis contraire et motivé du bureau qui est alors transmis à l'athlète.

ACCIDENTS :

En cas d'accident survenant lors des entraînements ou des compétitions, l'athlète (ou son représentant légal) et l'entraîneur doivent aussitôt en informer le Président du FAC.

Rappel : une déclaration trop tardive peut conduire à une non prise en charge par l'assurance.

RESULTATS

Les résultats des compétitions doivent être transmises à : Stéphane Paupers, (popsi46@hotmail.fr) pour publication sur le site du club, par l'entraîneur accompagnateur (pour les mineurs), et par l'athlète lui-même (pour les majeurs).

RESPONSABILITES :

La responsabilité du club est dérogée en cas de présence d'un athlète en dehors des heures d'entraînement ou de compétition.

Les parents doivent accompagner leurs enfants jusqu'au point de départ des activités (en règle générale, le bungalow FAC sur le stade) et vérifier la prise en charge par l'animateur. Ils doivent venir le récupérer au même endroit, à l'heure prévue pour la fin de l'entraînement ou de la compétition.

Tout manquement à cette règle donnera lieu à un avertissement oral. Si la situation perdurait une exclusion temporaire ou définitive pourrait alors être prononcée par le comité directeur. Dans ce cas, la cotisation d'adhésion ne sera pas remboursée.

DROIT A L'IMAGE / COMMUNICATION :

Les fichiers informatiques du club sont réservés à un usage interne. Ils ne seront en aucun cas transmis à des fins publicitaires.

Les données personnelles contenues dans ces fichiers peuvent être communiquées à l'athlète qui le désirerait sur simple demande formulée au Président.

Des photographies individuelles et de groupe sont cependant nécessaires à la vie du club : publications dans la presse locale, bulletins internes, site internet...Elles ne sont pas utilisées à des fins commerciales autres que la recherche de sponsors pour les différents événements organisés par le club.

CAS NON PREVUS PAR LE REGLEMENT :

Tout cas non prévu au règlement est soumis à l'arbitrage du Comité directeur qui y apporte la solution qu'il estime la meilleure. La décision s'impose au requérant.

ANNEXE AU REGLEMENT DU FAC

ANNEE 2025/2026

CATEGORIES D'AGES 2025-2026/TYPE DE LICENCE

2.3 – TYPES DE LICENCES ET CATEGORIES D'ÂGES (1^{ER} SEPTEMBRE 2025 AU 31 AOUT 2026)

Selon les Règlements Généraux, les types de licences et les catégories d'âges sont les suivants (le changement de catégorie intervient au 1^{er} septembre 2025) :

Catégories	Code	Années de naissance	Athlé Compétition	Athlé Entreprise	Athlé Découverte	Athlé Running	Athlé Santé	Athlé Encadrement
U7	BB	2020 et après	NON	NON	OUI	NON	NON	NON
U10	EA	2017 à 2019	NON	NON	OUI	NON	NON	NON
U12	PO	2015 – 2016	NON	NON	OUI	NON	NON	NON
U14	BE	2013 – 2014	OUI	OUI	NON	NON	NON	NON
U16	MI	2011 – 2012	OUI	OUI	NON	NON	NON	OUI
U18	CA	2009– 2010	OUI	OUI	NON	OUI	OUI	OUI
U20	JU	2007– 2008	OUI	OUI	NON	OUI	OUI	OUI
U23	ES	2004 à 2006	OUI	OUI	NON	OUI	OUI	OUI
Seniors	SE	1992 à 2003	OUI	OUI	NON	OUI	OUI	OUI
Masters	MA	1991 et avant	OUI	OUI	NON	OUI	OUI	OUI

Note : Il est à noter qu'un licencié Athlé Compétition ne peut pas, en cours de saison administrative, demander une transformation vers tout autre type de licence (avec ou sans procédure de mutation).

MONTANT DE LA COTISATION ANNUELLE :

	Type de licence	Tarif
BB- Baby Athlé (Année 2020)	Licence DECOUVERTE (Athlétisme)	95 €
EA- Eveil Athlétique (2017-2019)		
PO- Poussin (2015-2016)		
Jeunes Toutes catégories à partir de benjamin 2014 à junior 2007	Licence COMPETITION (Athlétisme)	115 €
Adultes (2006 et avant)	Licence COMPETITION	115 €
	Licence ATHLE-RUNNING (Participation aux courses Hors Stade et Marche nordique hormis les championnats officiels)	105 €
	Licence ATHLE-SANTE (Pas de participation aux compétitions)	105 €
	Licence ENCADREMENT (Pas de pratique sportive).	70 €
Etudiants	Quel que soit le type de licence, sous réserve de présentation de la carte étudiant (à préciser dans le bulletin d'inscription)	80 €

La cotisation de la licence payée au club est composée des cotisations fédérales (fédération, ligue régionale, comité départemental) et de la cotisation club (charges et fonctionnement du club).

Paiement des cotisations : Le paiement s'effectue par chèque à l'ordre de Figeac Athlétisme Club. Chèques vacances, coupons et chèques sports ; Pass' Sport et coupons aide à la pratique sont également acceptés. Des échelonnements pour le paiement sont possibles.

Remise pour les familles : Il est accordé une remise de 5 % pour 2 licences, 10 % pour 3 licences, 15% pour 4 licences et plus. (Remise à déduire de la totalité des licences à remettre groupées au secrétariat).

Parrainage : Une remise de 20 € est accordée au licencié qui parraine un athlète pour une première adhésion.

